

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
CAHORS.	Libos.	Poste.	Omnibus.	CAHORS.	Libos.	Poste.	Omnibus.	CAHORS.	Montauban.	Poste.	Omnibus.	CAHORS.	Montauban.	Poste.	Omnibus.	CAHORS.	Capdenac.	Poste.	Omnibus.	CAHORS.	Capdenac.	Poste.	Omnibus.				
6 45	1 14	1 14	6 6	PARIS. — D.	2 20	8 50	7 45	CAHORS. — D.	4 49	11 11	5 25	TOULOUSE. D.	5 40	9 14	2 30	CAHORS. — D.	7 40	11 30	5 10	PARIS. — D.	8 45	11 30	5 10	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 10
6 54	1 26	1 26	6 19	— Express.	8 50	9 10	8 15	Sept-Ponts.	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. D.	7 40	9 30	2 30	Capdenac. D.	7 45	11 30	5 10	Capdenac. D.	7 50	11 30	5 10	Capdenac. D.	7 50	11 30	5 10
7 3	1 34	1 34	6 28	BORDEAUX. — D.	8 40	3 10	9 7	Cieureac.	5 11	11 20	5 57	Montauban. D.	7 25	10 35	4 40	Toirac.	8 10	12 15	5 38	Toirac.	8 10	12 15	5 38	Toirac.	8 10	12 15	5 38
7 18	1 47	1 47	6 44	M. Libos. — D.	8 40	3 10	9 7	Lalbenque.	5 20	11 39	6 11	Albais.	7 55	10 58	5 3	Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44	Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44	Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44
7 31	1 59	1 59	6 58	Fumel.	8 45	3 18	9 7	Borredon.	5 45	12 6	6 42	Réville.	8 11	11 7	5 12	St-Martin-Lab.	8 42	1 14	6 6	St-Martin-Lab.	8 42	1 14	6 6	St-Martin-Lab.	8 42	1 14	6 6
7 43	2 8	2 8	7 8	Sotirac-Touzac.	9 1	3 30	9 19	Causse.	5 55	12 16	6 56	Causse.	8 31	11 19	5 24	Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 23	Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 23	Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 23
7 53	2 18	2 18	7 18	Puy-l'Évêque.	9 10	3 39	9 28	Albais.	6 13	12 34	7 18	Barredon.	8 46	11 30	5 35	Cajarc.	9 17	2 10	6 44	Cajarc.	9 17	2 10	6 44	Cajarc.	9 17	2 10	6 44
8 6	2 29	2 29	7 32	Duravel.	9 19	3 48	9 37	Fonneuve.	6 22	12 43	7 28	Montpezat.	9 13	11 51	5 54	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51
8 13	2 35	2 35	7 39	Gastelfranc.	9 34	4 3	9 52	Montauban. A.	6 39	1 2	7 45	Lalbenque.	9 39	12 9	6 15	Vers.	9 44	2 45	7 1	Vers.	9 44	2 45	7 1	Vers.	9 44	2 45	7 1
8 13	2 35	2 35	7 39	Luzech.	9 47	4 16	10 5	BORDEAUX. A.	10 40	6 05	7 45	Cieureac.	9 49	12 18	6 24	Arcambal.	9 58	3 10	7 14	Arcambal.	9 58	3 10	7 14	Arcambal.	9 58	3 10	7 14
8 13	2 35	2 35	7 39	Parac.	9 57	4 26	10 15	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	8 57	Sept-Ponts.	10 2	12 30	6 36	Capdenac. A.	10 12	3 27	7 27	Capdenac. A.	10 12	3 27	7 27	Capdenac. A.	10 12	3 27	7 27
8 13	2 35	2 35	7 39	Mercure.	10 9	4 38	10 26	CAHORS. — A.	8 46	3 55	8 57	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	CAHORS. — A.	10 12	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 12	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 12	3 27	7 27

Cahors, le 29 Mai.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mai

Affaire des faux billets de banque

M. Camille Dreyfus, interpelle le gouvernement sur la fameuse affaire des faux billets de banque de 500 francs.

L'honorable interpellateur rappelle la très légitime émotion à laquelle le public est en proie depuis lors. On s'est mis à refuser les billets de 500 francs, et certains commerçants se sont trouvés dans l'impossibilité de faire face à leurs échéances. A qui incombe la responsabilité du discrédit qui frappe momentanément le billet de banque ?

La Banque n'a pas pris de précautions nécessaires contre les contrefaçons.

Qu'a-t-elle fait en présence de cette invasion de faux billets de 500 fr. ? Elle a essayé d'étouffer l'affaire, au lieu de mettre le public en garde. On se demande si, dans ces conditions, la Banque est tenue au remboursement de ses billets, qui sont en circulation jusqu'à concurrence de 3 milliards.

Il faut donc que le gouvernement intervienne auprès du gouverneur de la Banque.

Le ministre des finances, conclut M. Dreyfus, doit donc demander le remboursement. La Banque, qui est à la veille de demander le renouvellement de son privilège, doit d'ailleurs comprendre que ce remboursement est de son devoir de l'accorder. En tous cas, la justice le lui commande.

M. Peytral, ministre des finances, répond qu'on a beaucoup trop exagéré les incidents dont il s'agit. Il faut que le public sache bien que ces incidents, minimes en somme, ne sauraient porter atteinte au crédit dont jouit le billet de banque. L'obligation du remboursement des billets faux ne saurait être imposée à la Banque. (Bruits divers).

L'honorable ministre établit ensuite que la Banque n'a manqué à aucun de ses devoirs. Elle a prévenu le public par des notes officielles.

La panique dont on parle tant est donc fort exagérée. D'ailleurs, les faux billets sont en très petit nombre. En deux jours, les 24 et 25 mai, la Banque

à remboursé 23,300 billets de 500 fr. Sur ce nombre, il n'y avait qu'un seul billet faux, un seul ! La Banque n'a actuellement connaissance que de l'existence de cinquante-neuf billets faux. Il importe donc de rassurer le public.

La Banque, j'en prends l'engagement en son nom, indemnisera dans la plus large mesure possible les porteurs de bonne foi. Mais il faut que la question de droit soit auparavant fixée. On peut donc dire que notre crédit fiduciaire sortira sans être atteint d'une crise qu'on a pris plaisir de grossir. (Approbation).

M. Camille Dreyfus prend acte de la promesse d'indemniser les porteurs que M. le ministre vient d'apporter au nom de la Banque.

M. Floquet. — Le gouvernement, dit-il, n'a à défendre ni les intérêts de la Banque, ni ceux des actionnaires, ni ceux d'un syndicat financier quelconque. Il a voulu seulement défendre contre toute prévention la solidité du billet de banque.

On ne saurait soutenir, en droit, que la Banque est obligée de faire face à une fausse signature. Mais dans l'intérêt de la circulation fiduciaire, il est essentiel que les porteurs de bonne foi soient indemnisés. Le gouvernement a agi dans ce sens auprès du gouverneur de la Banque. C'est un point acquis.

Il est acquis également que les billets de 500 fr. actuels seront retirés et que le modèle en sera changé. Il ne restera donc rien de cet incident, et le billet de banque, qui est le gage de notre force et de notre sécurité, doit conserver toute son autorité. (Vifs applaudissements).

L'ordre du jour pur et simple est voté à l'unanimité, et l'incident se trouve ainsi clos.

Réunion plénière des droites. — Voici les résolutions de la réunion plénière des droites :

1° La réunion plénière confirmant les ordres du jour antérieurs adoptés, affirme de nouveau sa volonté de poursuivre sans relâche, devant le Parlement et le pays, la dissolution de la Chambre pour arriver par la révision des lois constitutionnelles, à la consultation directe de la nation ;

2° Un banquet, réunissant les membres de la droite et les représentants de la presse, sera organisé par les soins du comité d'action. La politique constante des droites et le but qu'elles poursuivent

actuellement y seront exposés par les présidents ;

3° Le président de la réunion plénière reçoit mission de s'entendre avec la presse conservatrice de Paris et des départements, afin de concerter sur l'action commune en vue de la dissolution ;

4° La réunion donne à la commission les pouvoirs nécessaires pour organiser dans toute la France, par tous les moyens possibles, le mouvement dissolutionniste ;

5° La réunion plénière confirme les pouvoirs précédemment conférés aux trois présidents, MM. le duc de Doudeauville, Jolibois, de Mackau et à MM. Berger, Chevreau, de Cassagnac, de Maillé, de Mon, Piou ; elle leur adjoint MM. de Breteuil, de Laffosse, de Martimprez.

A la frontière de l'Est. — Le journal tchèque Narodni publie les réflexions suivantes :

« C'est au moment où l'Allemagne semble vouloir s'occuper des affaires d'Orient qu'éclatera un orage du côté du Rhin. Le solitaire de Varzin, tout en faisant semblant de s'occuper ailleurs, a toujours en réalité ses regards tournés vers l'ouest. C'est là que l'orage éclatera, subit et formidable, le jour où l'empereur Frédéric aura fermé les yeux.

Les journaux tchèques sont unanimes à reconnaître que tous les efforts du chancelier et de l'état-major allemand tendent à préparer une grande lutte entre la France et l'Allemagne. »

Berlin, 26 mai, s.

Il s'agit bien, comme le journaux français l'ont dit, de représailles en réponse aux attaques et aux prétendues vexations dont les sujets allemands résidant en France sont l'objet.

C'est, disent les feuilles allemandes, une dernière tentative faite pour conjurer le danger qui résulte de l'animosité qui existe entre les deux nations, en même temps qu'un avertissement sérieux donné à la France de ne pas continuer.

On considère ici que le décret réglementant les conditions de l'entrée des Français et des Alsaciens-Lorrains en Alsace-Lorraine lui donne le caractère d'un ultimatum.

A la frontière. — Les prescriptions relatives au passeport pour entrer en Alsace-Lorraine

sur les tempes.

Cet homme s'en allait le long du trottoir d'une allure déhanchée, une pipe à tuyau microscopique rivée au coin gauche de la bouche, et les mains dans les poches de son pantalon.

Il s'arrêta devant le numéro 28 de la rue des Gravilliers, et après avoir promené autour de lui, d'un air nonchalant, ce regard fureteur de l'homme dont la conscience n'est pas tranquille, il pénétra dans la cour de Rome.

La cour de Rome a survécu aux démolitions pour sa plus grande partie.

C'est véritablement une ville dans la ville.

Dès qu'on y met le pied, on se retrouve en plein moyen-âge, avec les vieilles coutumes et les traditions et presque son langage des anciens jours.

C'est là, en un mot, que le présent et le passé se rencontrent face à face sans transition.

En voyant ces débris de l'ancienne cité, on se félicite des progrès accomplis, et l'on remercie les démolisseurs officiels.

La cour de Rome a trois entrées principales : la première, rue des Vertus, n° 7 ; la seconde, rue des Gravilliers, n° 28, et la troisième, impasse de Rome, n° 4.

Cette cour a plusieurs points de ressemblance avec l'ancienne cour du Commerce, aujourd'hui disparue dans le percement de la rue de Rivoli, et qui enveloppait complètement la tour de Saint-Jaques-la-Bouherie.

Tout autour de cette cour se trouvent des fabriques séparées par des rues qui forment un véritable dédale, sombre, étroit et boueux en tous sens.

Au milieu, il y a une fontaine publique et une

produisent leurs effets avant même qu'elles soient mises en vigueur. On lit, en effet, dans le Journal d'Alsace :

« Aujourd'hui, déjà, les maîtres d'hôtel affirment que le courant des voyageurs est presque entièrement arrêté, chacun craignant d'avoir à subir des désagréments à la frontière. »

Strasbourg. — Vendredi, vers 10 heures du soir une rixe, qui a pris les proportions d'un combat, a eu lieu entre des uhlands et des artilleurs de la garnison. Les soldats ont fait usage de leurs armes. Il y a eu de nombreux blessés. Des patrouilles envoyées sur les lieux ont mis fin à la rixe en arrêtant une dizaine de soldats.

L'anniversaire de la Commune. — Hier a eu lieu au cimetière du Père-la-Chaise une grande manifestation communarde en l'honneur des fédérés tués en 1871. Dix mille personnes sont allées à cette manifestation qui a commencé par des discours.

A 3 heures une bagarre a eu lieu entre les anarchistes et les blanquistes. Les drapeaux rouges et noirs flottaient au vent et un anarchiste a blessé trois personnes à coup de revolver.

La bagarre a duré une heure. Lucas s'est esquivé dans la foule.

Echec de Joffrin. — Dans une réunion tenue hier à Paris, dans laquelle M. Joffrin rendait compte de son mandat, il y a eu un tumulte effroyable, et une bagarre a eu lieu dans laquelle Joffrin a été blessé d'un coup de poing.

Les cris de démission, vive Boulanger ! ont été proférés.

Les faux billets de banque.

A propos de cette affaire, qui préoccupe de plus en plus, on fait remarquer qu'il serait bien facile à la Banque de France de mettre un terme à ces émissions de faux billets qui circulent sans cesse, car ce n'est pas seulement à intervalles éloignés que les fraudeurs se livrent à leurs opérations. Presque chaque jour, lors de sa dernière émission des billets de 100 fr., la Banque avait déclaré que, grâce à la nouvelle encre, toute imitation devenait impossible ; trois

horloge. Avant l'époque, néfaste pour ses habitants, où les rayons du soleil et les rondes de nuit pénétrèrent enfin dans ces immondes cloaques pour essayer de les assainir, tant au moral qu'au physique, on y trouvait tout : vêtements, aliments, et le reste. De sorte que les vétérans du crime, retirés des affaires, et qui y avaient établi leurs pénates, n'en sortaient jamais : ils vivaient dans ce clos maudit comme des huîtres sur un banc, sans même se soucier de ce qui se passait à cinq cents pas d'eux.

Les bruits de la cité n'arrivaient même pas à leurs oreilles.

La population de la cour de Rome et de certaines rues et voies adjacentes appartient à une classe particulière ; ou, pour être plus vrai, elle n'appartient à aucune classe déterminée.

C'est un amalgame bizarre, composé, pour la plus grande partie, de bohèmes de la pire espèce : camelots, filous, souteneurs de filles, échappés des maisons centrales, forçats en rupture de ban, décaqués de toutes sortes, grecs, banqueroutiers franduleux, vivant tous sur le communal ; qui chaque jour se lèvent sans un sou et, sans travailler, trouvent facilement tout ce qui leur manque, dans les poches des dupes qu'il dévalisent soit par ruse, soit autrement : car tous les moyens leur sont bons pour arriver à leurs fins.

Ils se divisent en deux parties bien distinctes : ceux qui exploitent la nuit et ceux qui travaillent en plein soleil.

Mais tous sont également coquins et ont pour la plupart de précédents judiciaires déplorables. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'ils vivent

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

I

COMME QUOI, SANS QUITTER PARIS, ON PEUT VISITER LA COUR DE ROME.

Aujourd'hui, dans le peu qui a survécu de l'ancien quartier des Arts-et-Métiers, tout a repris son train ordinaire, à cette différence près, que les bandits de toute espèce réfugiés dans ces bouges, malgré toute leur adresse, sont moins heureux que leurs devanciers des anciens jours.

Trop souvent, pour eux, les rondes de police viennent troubler leurs ébats, apparaissent à l'improviste au milieu d'eux et les emballent par de formidables coups de filet.

Aussi, pendant un de mes voyages de découverte dans ces limbes de la civilisation, l'un de ces déclassés me disait-il avec un hochement de tête mélancolique, ce qui, je l'avoue, ne m'attendrit nullement :

— C'est fini !... le bon temps est passé... la lumière nous tue... Ah ! maintenant, il n'y a plus

mois après elle recevait des faux billets de ce nouveau type. Des inventeurs ont bien des fois proposé à la Banque de nouveaux procédés d'encre, de papier, etc., s'opposant à l'imitation, mais la Banque ne voulait pas payer les sommes que les inventeurs auraient réclamées pour prix de leurs travaux.

La *Petite République* tourne en ridicule l'affolement de tous les porteurs de billets de 500 fr. qui se précipitent à la Banque pour en opérer l'échange contre numéraire. Il y a eu cohue aux guichets de la Banque, on s'y est battu, on a tout bousculé. Et pourquoi? De deux choses l'une : ou le billet qu'on a est bon ou il est faux ; s'il est bon, la Banque paiera demain comme aujourd'hui, elle a en caisse plus de 2 milliards ; s'il est faux, elle ne le paiera pas plus aujourd'hui que demain. A quoi bon alors se précipiter à la Banque, y faire queue, s'exposer à recevoir des horions?

L'enquête sur l'émission des billets de 500 fr. faux se poursuit en ce moment avec la plus grande activité et des deux côtés à la fois. En même temps que M. Goron, chef de la sûreté, lance sur cette affaire deux de ses meilleurs agents, la Banque de France, qui a une police spéciale parfaitement organisée, recueille de son côté de précieux renseignements. On a tout lieu de croire, d'ailleurs, que la fabrication clandestine des billets de banque n'est pas en France.

Une constatation importante a été faite. Le signalement de l'individu qui a échangé à Paris, dans plusieurs maisons, des billets de 500 fr. reconnus faux, est assez bien établi. Les garçons du café de Paris, où il a dîné, et la marchande de tabac de l'avenue de l'Opéra chez qui il a acheté un porte-cigarettes, le reconnaîtraient facilement. Il est grand et blond. Il a le teint coloré et parle correctement le français, mais avec un fort accent anglais. Or, la police rouennaise a signalé qu'un billet de 500 fr. faux avait été donné en paiement à Rouen dans des magasins de bonneterie de la rue Jeanne-d'Arc par un inconnu grand, blond, le teint coloré et accent anglais. Il y a là une coïncidence qui ne permet pas de dire qu'on se trouve en présence du faussaire, mais qui donne au moins des soupçons.

M. Goron, chef de la sûreté, estime, du reste, que la police spéciale de la Banque de France a beaucoup plus de chance de découvrir les coupables que les agents du service de la sûreté. Les agents de la Banque ont, en effet, de nombreuses années d'exercice dans la recherche des contrefacteurs et ils ne sont généralement pas connus du monde des escrocs comme peuvent l'être les agents de la sûreté.

Malgré l'habileté des uns et des autres, il est peu probable qu'on arrive à découvrir la fabrication des billets faux avant un certain temps.

L'arrestation possible des complices qui mettent les billets en circulation ne suffirait pas pour conduire immédiatement sur la trace de ceux qui les fabriquent.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil de préfecture. — Dans son audience du 26 mai, le conseil de préfec-

côte à côte, mais sans se mêler et presque sans se voir, avec les nombreux ouvriers honnêtes et aborigènes des fabriques du clos de Rome.

A l'époque où se passe notre histoire, et peut-être encore aujourd'hui, vers le milieu d'une des rues fangeuses dont nous avons parlé, à gauche, en entrant dans la cour de Rome par la rue des Gravilliers, se trouvait une maison haute et étroite remontant évidemment au quatorzième siècle, construite moitié en bois, moitié en clayonnages, dont, à chaque étage, les fenêtres, garnies d'épais-ses persiennes, restaient constamment fermées.

On pénétrait dans cette maison d'aspect sordide, honteux et misérable, par une porte basse et cintrée, ouvrant sur un long corridor étroit, sombre, humide, aboutissant à une cour de quatre mètres carrés, dont le centre était occupé par un puits à haute margelle en pierre, garnie d'une armature en arcade de fer forgé d'un très beau travail, mais rongée et déjetée par la rouille et la vétusté.

Ce puits, d'une grande profondeur, descendait, disait-on, jusqu'à d'immenses souterrains.

Mais personne n'aurait osé l'affirmer : depuis plus de quarante ans, ce puits était condamné et recouvert de planches épaisses, assujéties par une large barre de fer garnie d'un énorme cadenas.

A droite de la porte de la rue, percée d'un judas, et qui ne se fermait jamais avant minuit, se trouvait une boutique occupant toute la façade de la maison, c'est-à-dire environ huit mètres.

Cette boutique, extérieurement défendue par une forte grille en fer à barreaux très rapprochés, posée sur toute la façade, à hauteur des fenêtres,

ture du Lot a eu à statuer sur deux protestations contre les élections municipales du 6 mai à Pern et Albas.

Les faits relevés dans ces protestations sont d'une extrême gravité et témoignent d'une lutte acharnée contre les divers candidats. Les avocats aux-mêmes, Mes Bourdin et Poizat, qui ont porté la parole dans ces deux affaires, ont paru réfléchir, dans leurs plaidoiries, la vivacité de la lutte. Hâtons-nous de dire toutefois que les discussions de ces messieurs ont été empreintes d'une courtoisie que l'on chercherait vainement chez leurs clients.

A Pern, M. Planvergne, ancien maire, a protesté, à raison des diffamations répandues sur son compte par ses adversaires. Il demande l'annulation des élections du 6 mai dans sa commune. M^e Poizat soutient la protestation de M. Planvergne ; M^e Bourdin a soutenu les intérêts des candidats élus.

Le commissaire du gouvernement a demandé qu'une enquête fût ordonnée pour établir la preuve des faits avancés.

L'affaire a été mise en délibéré.

La seconde protestation était dirigée contre les élections d'Albas. Parmi les faits relevés dans la protestation contre l'élection de M. Pagès-Duport et de ceux qui figuraient sur sa liste, il est question d'achats de votes, de distributions gratuites de vivres et de liquides dans les cafés et auberges d'Albas et même dans le cabinet de M. Pagès-Duport, de diffamation, etc.

Plusieurs témoins sont entendus à l'audience, immédiatement après les plaidoiries et les répliques des avocats, Mes Bourdin et Poizat.

Le conseil de préfecture a annulé les élections du 6 mai à Albas.

Conseil municipal. — Séance du 26 mai 1888. — La séance a été ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Costes, maire. 24 conseillers sur 27 étaient présents.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes ont été lus et adoptés sans observation.

M. Rouffy est élu secrétaire des séances pour la session de mai.

Sont nommés : membres de la commission des finances, MM. Bousquet, Delport, Periers, Relhié et Talou ; membres de la commission des travaux publics, MM. Basse, Combarieu, Daynard, Delpech et Rouffy ; membres de la commission administrative de l'hospice, MM. Bousquet et Combarieu ; membres de la commission du bureau de bienfaisance, MM. Lala et Lebœuf.

M. le maire dépose les pièces relatives à la comptabilité communale, de l'hospice, du bureau de bienfaisance, de l'orphelinat d'Arnois et des fabriques des huit paroisses de la ville.

Il fait connaître les dépenses ordonnées par lui, depuis le 10 février 1888, sur le crédit des dépenses imprévues. Ces dépenses s'élèvent à 1,617 fr. 04.

L'autorisation de vendre quelques arbres du jardin de l'école secondaire de jeunes filles est accordée.

Des avis favorables sont donnés à l'acceptation de legs faits au bureau de bienfaisance par M. l'abbé Delmas, M^{me} veuve Delom, et M. Guillaume Cazillac,

et peinte en minium, n'avait d'autre enseigne que des rideaux rouges, hermétiquement clos, et ne permettant pas au regard curieux des passants de pénétrer à l'intérieur.

Ces rideaux donnaient à la boutique l'apparence d'un débit de vins.

Les habitants de la cour de Rome prétendaient qu'on y vendait toutes espèces de choses : et surtout de celles prohibées par les règlements de police.

Peut-être avaient-ils raison : par la plupart des individus qui entraient ou sortaient de ce singulier établissement, quoi qu'ils fissent pour ne pas attirer l'attention, avaient des allures et des physiognomies patibulaires, fort peu rassurantes, même pour la population cependant fort peu difficile de ce clos excentrique.

Généralement, pendant la journée, très peu de consommateurs ouvraient la porte de cette boutique, deux ou trois tout au plus.

Mais, dès que la nuit tombait sur la ville, que l'obscurité commençait à s'épaissir, les chalands affluaient de toutes parts, tandis que, du corridor sombre, s'échappaient comme une volée d'oiseaux de nuit, des femmes à mises provocantes et à la mine plus qu'effrontée, qui se hâtaient de quitter la cour de Rome et de se disperser dans toutes les directions.

Cette maison, occupée jusqu'en bas par le propriétaire de la boutique, était un de ces établissements de bas étage auxquels, dans leur langage imagé, les membres de l'armée roulante, ainsi qu'ils s'intitulent eux-mêmes, ont donné le nom, caractéristique de *tapis franc*, dans lesquels la police vient pêcher à coup sûr ; et qu'elle laisse

M. le maire fait connaître que le projet de la rue des Badernes, soumis à l'approbation de la commission des bâtiments civils a été retourné comme étant incomplet. Ce projet est renvoyé à la commission des travaux publics pour le compléter.

M. l'inspecteur d'académie propose la suppression de l'école de Larozière qui ne renferme pas une population scolaire suffisante. — Renvoyé à la commission des finances.

L'association d'Alsace-Lorraine demande que la ville de Cahors lui accorde la continuation du secours alloué l'année dernière. — Renvoi à la commission des finances.

La veuve Pradaud demande aussi une continuation de secours. — Renvoi à la commission des finances.

L'avis que le montant des bourses des élèves entretenus par la ville au lycée, va être augmenté, est renvoyé à la commission des finances.

Est encore renvoyé à la même commission, une demande d'allocation de 300 fr. présentée par un adjoint de l'école communale du vieux palais de justice.

Trois demandes de soutiens de famille (Chanot, Calandrier et Ausset) sont renvoyés à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Lala, Parazine et Séguy.

Renvoi à la commission des finances d'une demande de M. le directeur des postes et télégraphes, tendant à ce que la ville paie à l'administration une somme de 16 fr. 50 pour entretien du fil télégraphique reliant la mairie au château-d'eau.

Deux demandes de bourses au lycée, présentées par Mme Léonie Cazas et M. Pèret, pâtis-sier, sont renvoyées à la commission des finances.

Renvoi à la même commission d'une demande de subvention de 600 fr. présentée par le commissaire de police.

Un bec de gaz demandé par les habitants de la rue St-Maurice est accordé.

La demande de M. sieur Loygue, tendant à être autorisé à élever des constructions sur les allées Fénelon, est rejetée.

Renvoi à la commission des travaux publics :

1^o D'une demande des habitants du hameau de Lacapelle pour réparation du four communal ;

2^o D'une demande de borne-fontaine formulée par les habitants de la rue P. de Bernis ;

3^o D'une demande d'ouverture de la rue reliant les rues St-Maurice et de la Halle. Une souscription volontaire de 8,400 fr. est offerte pour cet objet.

4^o D'une demande de réparations faite par le sieur Breil, locataire du café de la Comédie.

Un avis favorable est accordé à une demande du sieur Belliot, maréchal des logis de gendarmerie, qui sollicite une bourse pour son fils à l'école spéciale militaire.

Un avis favorable est donné à l'acceptation d'un legs fait au bureau de bienfaisance par Mme la comtesse de Chamisso.

La pétition du sieur Moldarou, tendant à être indemnisé d'une cession de terrain en bordure, dans la rue de la Banque, est renvoyé à la commission des travaux publics.

M. le maire fait connaître au conseil qu'il a

ouverts tout exprès pour y retrouver, quand besoin est, certains individus qu'elle a intérêt à ne perdre jamais entièrement de vue ; et que la fatalité le contraignait à y chercher un refuge plus que précaire.

Les maîtres de ces établissements sont d'anciens libérés des maisons centrales pour la plupart ; comme tels fort peu scrupuleux, alliés malgré eux des employés de la Préfecture de police ; mais ne se gênant pas, chaque fois que l'occasion s'en présente et qu'ils se croient assurés de l'impunité, pour donner aux agents de faux renseignements, et faire évader, s'il est possible, ceux de leurs habitués placés sous le coup d'un mandat d'amener ; quitte à les livrer plus tard s'ils craignent sérieusement d'être compromis.

En réalité, ces refuges de l'écume et de la lie de la population parisienne, sont plutôt un embarras qu'un avantage pour la police.

La routine seule, cette loi suprême de nos administrations, les fait se perpétuer, au grand détriment des gens honnêtes.

Pour un malfaiteur arrêté, cent échappent, ou, avant d'être pris, ont eu le temps de commettre de nombreux délits ou même des crimes.

Trop souvent même, quelques-uns réussissent à ne jamais être arrêtés.

L'homme dont nous avons parlé plus haut marchait nonchalamment ; il avait remis sa pipe dans la poche de son bourgeron ; il sifflait l'air alors en vogue de la *Vénus aux Carottes*, regardant d'un œil surnois à droite et à gauche, prêt à rebrousser chemin s'il apercevait quelque figure suspecte.

Parfois il interrompait sa mélodie pour adresser

reçu deux lettres dans lesquelles M. Monié, de Castelsarrasin, propriétaire du moulin du Périé, à Cahors, demande l'autorisation de faire des tranchées dans les rues de la ville pour y placer des fils destinés à conduire l'électricité pour donner de l'éclairage électrique, et aussi d'installer des supports contre les maisons pour accrocher d'autres fils. M. Monié offre en même temps d'éclairer la salle de spectacle gratuitement.

M. le maire a également reçu des directeurs de l'usine à gaz, une lettre à ce sujet.

Toutes ces demandes sont renvoyées aux commissions des finances et travaux publics.

Est enfin renvoyé à la commission des travaux publics une pétition du quartier des Jacobins (Cabessut), pour l'installation d'une borne-fontaine.

Avant de lever la séance, M. le maire dit que la commission des finances reste toujours chargée d'étudier le projet d'adjudication du service des pompes funèbres.

Légion d'honneur. — Notre éminent compatriote, M. Larroumet, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur, en pleine réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne. Voici ce que nous écrit un de nos amis, témoin de cette solennité :

« Ça aura été, samedi, un beau triomphe pour notre sympathique compatriote, M. Larroumet. C'est au son de la musique de la garde républicaine, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, des mains du ministre, devant tous les délégués des sociétés savantes de France, en même temps et par le même décret qui faisait de Renan un grand officier, qu'il a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

« C'est là, la récompense méritée de bons et loyaux services d'abord et aussi d'un talent dont les promesses vont se réalisant de plus en plus, pour la joie des lettrés d'abord à qui M. Larroumet est si particulièrement sympathique, et aussi pour la joie de ceux qui connaissent l'homme, en savent l'intimité charmante et les qualités, plus attachantes peut-être — et ce n'est pas peu dire — que son talent de critique et d'écrivain. »

O. G.

Echo des élections municipales

Nous avons appris avec un vif plaisir que notre compatriote, M. Antoine Booygues, officier d'Académie, rédacteur au Ministère de l'Instruction publique, venait d'être nommé, aux dernières élections, conseiller municipal de Levallois-Perret (Seine).

Cette commune, une des plus importantes du département de la Seine, puisqu'elle compte 36,000 habitants au moins, a droit à 30 conseillers municipaux, 3 adjoints et 1 maire.

Notre excellent et jovial compatriote est sorti victorieux, le 8^e, de l'urne électorale ; cela donne une idée de l'estime qu'ont pour lui ses concitoyens, étant donné les compétitions nombreuses et ardentes qu'il y a toujours dans ces sortes d'élections, dans notre pays en général et dans le département de la Seine en particulier.

Nous ne savons qui il convient, en cette cir-

aux femmes qu'il croisait quelques plaisanteries de haut goût qui les faisait rire ; mais, malgré ses allures insouciantes, il était facile, aux froncements de ses sourcils et aux tressaillements nerveux des muscles de sa face, de reconnaître qu'il était en proie à une vive préoccupation.

Arrivé devant la boutique, il passa deux ou trois fois devant elle sans s'arrêter ; il inspecta d'un regard l'ombre qui allait s'épaississant.

Mais, rassuré sans doute par la solitude complète qui régnait aux environs, il fit jouer brusquement le loquet de la porte, entra comme on se précipite, et referma la porte derrière, lui avec un soupir de soulagement.

La boutique était grande, garnie de table, dont quelques-unes étaient occupées par des individus à mines patibulaires, sordidement vêtus, dévorant isolément et dans le plus profond silence, de copieuses portions d'affreux ragoûts, sans noms dans la *Cuisinière Bourgeoise*, et qu'ils humectaient de vin bleu.

Ces consommateurs, au nombre de cinq, occupaient chacun le bout d'une table.

Un sixième, à demi étendu sur un banc, fumait une pipe, de celles nommées *brûle-gueule*, la tête penchée sur la poitrine et le dos appuyé à la muraille, recouverte d'un affreux papier vert à fleurs rouges ; une mesure d'eau-de-vie placée sur la table, à portée de sa main et qu'il portait souvent à sa bouche, était à demi-vidée.

constance, de féliciter davantage : des électeurs qui, voyant qu'ils avaient affaire à un homme dévoué, actif, intelligent, ont eu l'idée tout à fait heureuse d'en faire leur représentant à l'assemblée communale; ou de M. Bouygues, de son succès électoral.

En pareille occurrence et bien qu'il y ait doute, nous ne balançons pas et notre choix est vite fait : Nous envoyons nos plus sincères félicitations aux électeurs de Levallois pour leur choix, et nous félicitons aussi sincèrement notre aimable compatriote de s'être montré digne de cette marque de confiance.

LUDOVICUS.

Mines. — M. Gardes, garde-mine de troisième classe, est nommé à Cahors (emploi nouveau).

Les territoriaux restent à Cahors, mais ne sont pas casernés au quartier de la place Thiers.

Le théâtre, l'école laïque de la rue du Lycée et la mairie ont fourni les locaux nécessaires pour loger les territoriaux.

Les anciens militaires de 14 ans de services se réuniront dimanche 3 juin, rue Nationale n° 26, à 4 heures du soir, à l'effet de signer la nouvelle pétition qui doit être envoyée à la Chambre.

Il y a urgence.

Surnuméraires percepteurs. — Au concours ouvert à la préfecture du Lot pour l'emploi de surnuméraires percepteurs, 22 candidats étaient inscrits, 19 ont pris part aux épreuves et 13 ont été déclarés admissibles.

Ont été admis définitivement : MM. Paul-Joseph Boucherie, de Belvès (Dordogne), avec le n° 1, et Louis-Jean Pérony, de Tulle (Corrèze), avec le n° 2.

Bibliothèque populaire. — Jeudi, à huit heures du soir, les nombreux souscripteurs à l'œuvre de la bibliothèque populaire, en voie de création dans notre ville, se sont réunis à l'hôtel de ville, à l'effet d'examiner les statuts proposés et de nommer les membres du comité d'administration de la future bibliothèque.

M. Paysant, préfet du Lot, assisté de MM. Costes, maire de Cahors, et Pihier, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, présidait la réunion.

M. le président, après avoir remercié tous les souscripteurs de leur empressement à se rendre à l'appel qui leur avait été adressé, a exposé en termes précis le but de l'œuvre. Il a dit que le but poursuivi par les organisateurs n'avait aucun caractère politique, mais simplement un caractère philanthropique.

M. F. Cangardel, secrétaire-trésorier provisoire, a fait connaître que le nombre des souscripteurs s'élevait au chiffre de 159, et que le montant des souscriptions reçues atteignait la somme de 896 francs.

Les articles des statuts proposés ont ensuite été lus et successivement adoptés.

Ont été élus : présidents d'honneur, MM. Paysant, préfet du Lot; le général Verrier; Costes, maire de Cahors.

Ont été désignés pour faire partie du comité d'administration : MM. Péhier, ingénieur en chef; Daynard, conseiller municipal; F. Cangardel, bibliothécaire; L. Combarieu, archiviste; Piot, professeur au lycée; Greil, négociant, Mlle Bourseul, directrice de l'école communale de filles; Many, procureur de la République; I. Combarieu, conseiller municipal; Vidal et Marlas, directeurs des écoles communales de garçons; Guiraudies, chef de division à la préfecture; Calmon, sculpteur; Rodolosse, architecte; Bergognoux, percepteur; Périès, conseiller municipal; Labro, conducteur des ponts et chaussées; Bergon, Brassac et Delpérier, directeurs des journaux *le Réveil, le Républicain et le Réformateur du Lot*; Nazières, adjoint au maire.

La première réunion du comité d'administration doit avoir lieu mardi prochain, à 5 heures du soir, à l'hôtel-de-Ville.

Bio. — Un infanticide vient d'être commis dans la commune de Bio. M. le juge de paix s'est transporté sur les lieux et le parquet a été prévenu. L'on ignore encore les détails de l'affaire.

Gramat. — M. Pons, notaire à Reilhac, près Gramat, est nommé lieutenant de l'ousterie en remplacement de M. de Gransault Lacoste.

Une battue a eu lieu la semaine dernière entre Labastide-Murat et Gramat. Elle était conduite par MM. Vilhès et Pons. On n'a pu apercevoir les loups; mais l'on espère être plus heureux dans une seconde battue.

Rocamadour. — Le mardi 12 juin 1888, les prêtres du diocèse de Cahors ordonnés en 1863 célébreront le vingt-cinquième anniversaire de leur sacerdoce dans le sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour.

Mgr l'Evêque de Cahors a bien voulu accepter de présider les cérémonies de cette journée, dont nous donnerons plus tard les détails.

Le pèlerinage de Rocamadour vient de s'enrichir d'un nouveau trésor : le supérieur des Missionnaires a reçu de Jérusalem des reliques de chacune des quatorze stations de la véritable voie douloureuse. Ces reliques vont être incrustées dans la pierre de chaque station correspondante à Rocamadour.

Figeac. — Le nommé L... P..., de Figeac, après un assez long séjour à l'hôpital, en sortait le 24 mai, en volant des draps de lit.

La gendarmerie, a arrêté ce malade peu reconnaissant.

Camburat. — Un propriétaire de notre commune a été dévalisé, un de ces derniers jours.

Après avoir enfoncé sa porte, l'audacieux voleur lui a enlevé des effets d'habillements et tous les bijoux de sa femme.

Une somme importante a échappé aux recherches de ce filou.

La gendarmerie est sur les traces du voleur.

Les vignes américaines dans le Lot. — Il résulte d'un rapport de M. Tisserand, directeur de l'agriculture, sur les travaux administratifs entrepris contre le phylloxéra et sur la situation des vignobles français et étrangers, pendant l'année 1887, que le département du Lot, parmi les 38 départements dans lesquels des cépages américains ont été plantés, occupe le 14^e rang, avec 1,050 hectares de vignes américaines. Il vient après le département des Basses-Alpes (1,166 hect.) et avant celui du Rhône (1,013 hect.)

Les planteurs de notre département paraissent renoncer au traitement des vignes française phylloxérées, puisqu'il n'existe déjà plus, à la fin de 1887, que 22 hectares de vignes traitées par les sulfocarbonates et 93 par le sulfure de carbone.

Enfin, le rapport de M. Tisserand signale trois nouvelles espèces américaines porte-greffes, qui réussissent fort bien dans les terrains calcaires et marneux identiques à ceux qui forment la plus grande partie de notre département, ce ce sont : le *vitis berlandieri*, le *vitis cinerea* et le *vitis cordifolia*.

Chemin de fer. — A l'occasion du pèlerinage d'Aubazine qui doit avoir lieu le 30 mai, la compagnie d'Orléans fera ce jour-là deux trains spéciaux.

Le premier, partant de Tulle à huit heures du matin et arrivant à Aubazine à huit heures vingt-cinq du matin.

Le deuxième, partant d'Aubazine à sept heures quarante-sept du soir et arrivant à Tulle à huit heures vingt-cinq du soir.

La compagnie d'Orléans étendra au dernier train de la journée du 1^{er} juin la validité des coupons retour des billets AR réduits de 25 0/0 qui, d'après son tarif spécial A. n° 9, seront délivrés les 28, 29 et 30 mai pour Aubazine, aux gares de Nexon, Bossière-Galant, Agonac, Mensignac-la-Chapelle, Saint-Astier, Miremont, Figeac, Eygurande et Viam, ainsi qu'aux stations intermédiaires.

En outre, elle fera délivrer, les mêmes jours, pour Aubazine, aux stations comprises entre Nexon et Limoges (inclus), Figeac et Rodez (inclus), Eygurande et Bort (inclus), des billets AR comportant les mêmes réduction et délai de validité.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 26 mai.

A cette audience, le tribunal correctionnel a infligé au nommé Besse, Joseph, de Cajarc, une amende de 300 francs pour avoir vendu d'excellentes allumettes dites de contrebande.

Le temps qu'il fait. — Dimanche après quelques jours de vent d'autan, au soir, vers sept heures et demie, une pluie sans orage qui aurait fait, dans nos campagnes, le plus grand bien, est tombée sur Cahors.

Cette ondée a chassé de nos boulevards et de nos promenades la foule animée et charmante qui les encombre tous les dimanches au soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 mai 1888.

Naissances.

Viillard, Louise, rue Mascoutou.
Linac, Fernand, rue de la Préfecture.
Bach, Rose, rue Lestien.
Chevallier, Gaston, rue du Lycée.
Nouailles, Marie, au Payrat.
Blanc, Edouard, rue du Château.
Bourrières, Urbain, rue Fénélon.
Faure, Paul, rue des Boulevards.
Roucanières, Marie St-Georges.

Mariages.

Labrie, Pierre, et Pradal, Antoinette.

Décès.

Adam, Alexandre, 34 ans, Hospice.
Valadié, Jean, 71 ans, rue Nationale.
Terrail, Jean, 74 ans, Hospice.
Léris, Baptistine, 16 ans, rue Fondue-Haute.
Faret, Jules, 2 ans, rue de l'Université.

BOURSE. — Cours du 28 mai 1888.

3 0/0.....	82 70
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 70
4 1/2 0/0 1883.....	105 50
Actions Orléans.....	1,318 75
Actions Lyon.....	1,247 50
Action Panama.....	382 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	405 00
Obligations Lombardes.....	295 50
Obligations Saragosse.....	352 00

FAITS DIVERS

Une nouvelle locomotive. —

Une des curiosités offertes par la ville de Laon aux étrangers qui visitent en ce moment le concours régional, est le tramway à forte rampe qui relie la ville de Laon à la gare.

La locomotive de ce tramway, dit l'*Indépendant* est analogue à celle du chemin de fer du Rhigi, mais sans crémaillère; elle a quatre essieux et peut gravir par une simple adhérence des rampes atteignant 9 0/0.

Ce résultat n'avait pas encore été obtenu; le constructeur du tramway a trouvé la solution des chemins de fer de montagne réellement économiques.

La voie coûte 11,000 fr. le kilomètre, la locomotive 26,000 fr. On peut donc faire des lignes à 20,000 fr. le kilomètre tout compris.

Chaque train emmène cent voyageurs à une vitesse de douze kilomètres à l'heure.

Les Hirondelles. —

Le *Petit Marseillais* rapporte qu'on fait très curieux s'est produit mercredi soir à bord du paquebot *Abdel-Kader*, de la Compagnie Transatlantique, courrier rapide d'Alger. Ce navire avait quitté le port de Marseille à 4 heures du soir, comme d'usage. A environ 28 miles au large, c'est-à-dire vers six heures, il a été envahi par une quantité innombrable d'hirondelles. La chambre du commandant, sur la passerelle, en contenait des centaines; le salon, le fumeur, les moindres abris en étaient garnis. On a fait bon accueil à ces passagères inattendues qui, du reste, paraissaient à bout de force et se laissaient prendre à la main. Elles ont passé la nuit fort tranquilles à bord. Le lendemain, à 7 heures, par les traverses des Baéares, elles ont quitté le paquebot fraîches et reposées, et ont pris, toutes ensemble, leur vol dans la direction d'Alger.

Les dangers de l'hypnotisme. —

Un jeune homme de la rue de Berry, dit la *Gazette des Tribunaux*, assistant à une soirée d'hypnotisme, se laissait endormir, et frappait à coups de couteau un mannequin représentant un homme qu'il devait assassiner.

Depuis cette triste soirée, le malheureux demeure l'esprit frappé. Il répétait sans cesse des paroles vagues et incohérentes.

Avant-hier au soir, une ronde de sergents de ville le rencontrait pleurant sur une borne; à la vue de la police, le jeune homme s'enfuyait. Arrêté, il donnait son nom et son adresse et déclarait avoir tué sa mère.

Le malheureux ne se réveilla de sa léthargie qu'à la vue de sa mère, et il se montra fort étonné des révélations qu'il avait faites à la police.

Ce fait donne à réfléchir à ceux qui auraient la tentation de participer aux criminelles suggestions de l'hypnotisme.

La tour Eiffel. —

La tour Eiffel atteint aujourd'hui une hauteur de 80 mètres, c'est-à-dire 15 mètres de plus que les tours de l'église Notre-Dame, et huit mètres de plus que le Panthéon.

Par un beau temps, la vue que l'on a de cette hauteur est merveilleuse. L'œil demeure un moment ébloui par la grandeur, la coloration et la diversité du spectacle. Mais lorsque, franchissant les limites relativement étroites du plancher de la tour, le regard s'est peu à peu habitué à distinguer les derniers contours de l'horizon, on a devant soi l'un des tableaux les plus curieux et les plus imposants qu'il soit donné à l'homme d'embrasser du haut d'un monument élevé par ses mains.

Au pied de la tour, si l'observateur tourne le dos au palais du Trocadéro, il apercevra, nouveau Golliver, une nouvelle terre de Lilliput. Dans un espace vide, quelques grouillements d'insectes bizarres : ce sont des équipes d'ouvriers. Ça et là, au milieu du rectangle, de larges plaques brunes bordées de vert tendre : ce sont les jardins, les parcs et leurs talus gazonnés. Plus loin, on dirait, suivant l'expression d'un visiteur, quelques paquets d'allumettes et des bâtons de cire à cacheter : ce sont les échafaudages immenses des palais et les lourdes charpentes de fer amenées à pied d'œuvre sur le Champ-de-Mars.

On distingue, à travers les échafaudages du palais des machines, les lignes correctes et le dôme de l'Ecole militaire, sur lesquels tranche un mince petit arc rouge. Cet arc minuscule, c'est la ferme de 44 mètres d'élévation dont la levée, il y a quinze jours, a résolu un des plus difficiles problèmes qu'eût encore abordés la métallurgie moderne. Cette mer de vitres, qui scintille au soleil au milieu du Champ-de-Mars, c'est le palais des expositions diverses; enfin, à la base même de la tour, à travers les interstices du revêtement de bois provisoire du plancher, on aperçoit deux flüques d'eau tachetées de points blancs à peine perceptibles : ce sont les deux magnifiques bassins du parc, où s'ébattent une douzaine de cygnes.

Dépassons maintenant le vaste quadrilatère où surgira d'ici une année cette vaste ville de fer et de glaces qui sera l'Exposition universelle.

Quel spectacle grandiose ! Voici d'abord le panorama de la grande ville. Puis plus rien que l'Arc-de-Triomphe au-dessus de l'océan de maisons du quartier Marboeuf et des somptueuses avenues de l'Etoile. Nous voilà face au Trocadéro, avec ses deux ailes incurvées, ses minarets géants et son dôme léger couronné d'une Victoire d'or. Par un singulier phénomène d'optique, le Trocadéro, vu de cette hauteur, semble plus grand que vu du sol. Sa décoration : or, mosaïque, marbres polychromes, étincelant au soleil, lui donne les allures d'un palais des Mille et une Nuits.

Après le Trocadéro, l'œil aime à se reposer enfin des monuments sur tout le coteau qui dévale vers la Seine : coquettes maisons embellies de pelouses, de jardins, de terrasses, riant hôtes aux balvédères à vitrages bariolés dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle cette banlieue bourgeoise enclavée dans la capitale. Au-dessus, le Mont-Valérien profite ses lignes majestueuses. Puis, cooptant la masse sombre des coteaux ombreux de Ville-d'Avray, Saint-Cloud, Sèvres, Meudon et Clamart, le viaduc du Point-du-Jour, détache sur ce fond de verdure ses arcades blanches superposées.

Par cette rapide description, on peut se faire une idée du spectacle vraiment féérique que l'on pourra contempler d'abord du haut du deuxième étage (125 mètres), dont la construction sera achevée pour le 14 juillet prochain, et, plus tard, du haut de la lanterne même, qui se dressera dans les airs à une hauteur double de celle de la grande pyramide d'Egypte.

AVIS

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs que M. Audoard, chir.-dentiste à Brive, se rendra à Cahors pour y passer **les 4 et 5 juin prochain.** (Châlet des Bains).

Nous regrettons vivement que M. Audoard, ne puisse pas accorder à nos compatriotes, un temps plus long, car il ne lui sera guère possible de donner satisfaction à toutes les personnes qui iront le consulter. Le rare talent qu'il possède pour la guérison des affections buccales et la confection d'appareils prothétiques pour le redressement des dents, l'obturation des perforations de la route palatine et le remplacement des dents absentes, lui a acquis une clientèle aussi nombreuse que brillante. Ce n'est donc pas sans difficultés que M. Audoard peut se soustraire de temps en temps, pendant quelques jours; à l'affluence, dans son cabinet, de nombreuses personnes venant de loin pour réclamer ses soins.

Nous sommes néanmoins autorisés à affirmer qu'il ne cessera pas de se rendre à Cahors, presque tous les mois.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 19 mai 1888. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le puisatier de Blancheville. — Inauguration d'un asile rue Labat. — Théâtre illustré : Odéon : La « Marchande de sourires ». Opéra comique : Le « Roi d'Is ». — M. Bertinot. — M. Castagnary. — Le général Boulanger dans le Nord. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Made-moiselle Midas, nouvelle, par Ch. Legrand. — Variété, par Charles Le Goffic. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echees, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Le puits du génie à Blancheville : Les sappeurs à trente-trois mètres au-dessous du sol. — Les abords du puits où a été enseveli Detilleux. — Inauguration du dispensaire de la rue Labat. — Le théâtre illustré : Odéon : La « Marchande de sourires ». Opéra-Comique : Le « Roi d'Is ». — M^{me} Judith Gauthier. — M. Castagnary. — M. Bertinot. — Le général Boulanger se rendant à l'hôtel de Flandre. — Le général Boulanger porté à sa voiture à sa sortie de l'hôtel de Flandre. — La salle de l'Alcazar pendant le banquet offert au général Boulanger. — Les abords de la gare à l'arrivée du général. — Le général protestant contre les mesures d'ordre qui le séparent de la foule. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

La 131^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^o, 61, rue de Rennes, à Paris (prix : 4 franc). « Béranger, » notre grand chansonnier, est éclipsé aujourd'hui par les fournisseurs des cafés-concerts. Mais il a conservé un certain nombre de fidèles, auxquels nous signalons une remarquable biographie du célèbre vient de paraître dans la 131^e livraison de la « Grande Encyclopédie ».

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1429^e livraison (26 mai 1888). — Sur les frontières du Tonkin, par M. le docteur P. Neis. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures d'Eug. Burnand. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 808^e livraison (26 mai 1888). — Texte : Les premières pages, par Mlle Z. Fleuriot. — Les divisions horaires à Rome, par E. Duhoussier. — Histoire de quatre petits pains et d'un petit monstre, par J. Girardin. — Vacances de Pentecôte, par Louis Rousselet. — Fable Hottentote. — La Ciguë, par M^{me} Barbé. — Dessins de : Arlien Marie, Barclay, Taylor, Fagnat. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 77, boulevard St Germain, à Paris.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureau 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 223 (27 mai 1888). — Georges Montière. Jusqu'à la dernière goutte ! — Georges Ohnet. Volonté (suite). — Hector Malot. Ghislaine. — Alphonse Daudet. Tartarin de Tarascon (suite). — Xavier de Montépin. Le Secret du Titan (suite). — Alexis Bouvier. Monsieur Trumeau (suite).

LA NATURE, Sommaire du 24 mai 1888. — Hervé Mangon, Gaston Tissandier. — Exposition Louis XIV et Louis XV de l'hôtel Chimay, à Paris. Germain Bapsi. — Les noms propres. Calcul de leurs combinaisons orthopédiques. Alphonse Bertillon. — Les combustibles liquides et les chaudières marines. — Le Chétydre de Temminck. F. Moeguard. — Le métal Delta. — Tremblement de terre du 15 mai 1888, en Bretagne. — L'avertisseur électro-automatique du passage des trains, de M. L. Clémendot. — Le filage de l'huile à la mer. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 22 mai 1888. Stanislas Meunier. — Récréations scientifiques. X... — Le porte-plume musical et le porte-plume chaîne de montre. — Supplément : Boîte à lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année. L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Le DOCTEUR BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'École de Polytechnique, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou récents : Ulcères, Tumeurs, Glandes, Érosions, ainsi que le Lymphatisme, la Syphilose et la Tuberculose. Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez J. FÉARÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

Sans la foi nulle grande chose ne peut être accomplie

a dit Michelet : c'est parce qu'il avait la foi dans son œuvre que l'inventeur des Pilules Suisses a réussi ; c'est ainsi que les Pilules Suisses sont employées aujourd'hui universellement, chez nous, en Belgique, en Espagne, en Portugal, partout enfin, comme un remède éprouvé contre les maladies de l'estomac, du sang, contre la goutte, les rhumatismes, etc.

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine, soluble, assimilable et propre à passer directement dans le sang pour y entretenir la vie et la santé. On nourrit avec lui, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter, les convalescents, les anémiques, les diabétiques, les malades de la poitrine, les personnes minées par la fièvre, les affections cancéreuses, la dysenterie. Sous un petit volume la peptone est beaucoup plus riche que le lait, elle nourrit mieux et est toujours bien supportée.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au trente juin prochain, jour de samedi, à midi, par devant et à l'audience de Messieurs les Président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du vingt-trois mars dernier, visé et enregistré conformément à la loi, il a été procédé ;

A la requête du sieur Etienne Péchau, propriétaire, domicilié au Boulvè, agissant comme cessionnaire de la part de Cyprien Boudet, cordonnier au Boulvè, suivant acte sous-seing privé, du dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de 1^o dame Adélaïde Péchau, veuve de Jean-Baptiste Mourguès, prise en son nom personnel et comme tutrice légale de Maria et Marie Mourguès, ses filles mineures ; 2^o Victor Mourguès ; 3^o Henri Mourguès, fils majeurs, tous cultivateurs, domiciliés au Boulvè, ces deux derniers héritiers avec leurs sœurs Maria et Marie, de feu Jean-Baptiste Mourguès leur père, quand vivait propriétaire au Boulvè. Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé par exploit du ministère dudit M^e Combelles huissier, en date du vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-huit, aussi visé et enregistré.

Il a été transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le trente mars dernier, volume 122, numéros 17 et 18.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant enregistré et déposé le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-huit, au greffe du tribunal civil de Cahors, afin d'y servir de minute d'enchères et d'y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil, le vingt-six mai dernier, et ce jour-là le tribunal donnant acte de la publication, fixa l'adjudication au trente juin prochain, et statuant sur un dire inséré audit cahier des charges, ordonna que les immeubles ci-après désignés seraient vendus en cinq lots, et dit qu'après les adjudications partielles, ces cinq lots seraient blottés en un seul et remis aux

enchères sur la mise à prix du montant total desdites adjudications partielles.

En conséquence, et à même requête que dessus, il sera procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi en matière de saisie immobilière, à la vente des biens saisis ci-dessus désignés.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE, EN SUIVANT L'ORDRE DE LA FORMATION DES LOTS.

Premier Lot

Le premier lot se compose de : 1^o Une maison au Boulvè, numéro 34, section E 7 du plan de ladite commune. Cette maison, qui confronte avec Dezoliès et Desseaux, est construite en pierres, couverte en tuiles creuses, à trois tombants d'eau, et se compose : 1^o d'un rez-de-chaussée servant de cave, garde pile, four et fournil desservi par trois portes au couchant ; 2^o d'un premier étage ayant son entrée principale au couchant, où l'on arrive par un escalier en pierre à l'extérieur, éclairé par deux croisées au couchant et par deux croisées au nord, et enfin d'un galetas attenant, et au nord se trouvent construites deux étables en pierres couvertes en tuiles ;

2^o Une terre aux Combals numéro 7, section E 6, de contenance de cinquante ares quarante centiares ;

3^o Un sol de maison, patus et une grange, au Boulvè, numéro 34 section E 7, de contenance de un are quatre-vingt-cinq centiares. Cette grange est construite en pierres, couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau, ayant deux entrées au sud fermées par deux grandes portes en bois à deux ouvrants ;

4^o Un jardin au même lieu, numéro 35 section E 7, de contenance de quatre ares soixante-dix centiares ;

5^o Une terre à Laniel et les Albenquets numéro 28, section E 8 de contenance de sept ares ;

6^o Une pâture audit lieu, numéro 29, section E 8, de contenance de deux ares quatre-vingt centiares ;

7^o Un bois audit lieu, numéro 30, section E 8, de contenance de deux ares soixante-dix centiares ;

8^o Une pâture audit lieu, numéro 43, section E 8 du plan, de dix-neuf ares cinquante centiares ;

9^o Une terre à l'Euclus, numéro 61 P, section E 7, de contenance de cinquante-un ares sept centiares ;

10^o Une vigne Cancés à Cambals, numéro 6, section E 6, de soixante-trois ares soixante-dix centiares ;

11^o Un pré au Boulvè, numéro 46 P, section E 7, de dix ares trente centiares ;

12^o Immeubles par destination :

1^o Une charrette avec accessoires ;

2^o Une charrette à bœufs ;

3^o Une cuve de treize hectolitres vingt litres ;

4^o Un cuvier de six hectolitres soixante litres ;

5^o Un rouleau à dépiquer avec ses accessoires.

Deuxième lot

Le deuxième lot se compose de : 1^o Une pâture à Femme morte et combe du Bouge, numéro 34, A 5 du plan de contenance de quarante-six ares quatre-vingts centiares ;

2^o Une vigne audit lieu, numéro 35, section A 5 du plan, de contenance de trente ares.

3^o Un bois, audit lieu, numéro 36, section A, 5, de quatre ares trente centiares ;

4^o Une pâture, aux Singuinades et les Boyers, numéro 44, section A, 6, de quarante-cinq ares cinquante centiares ;

5^o Un bois, à Saut-Perdrix et Champ du Solvié, numéro 19, section A 9, de contenance de quatorze ares ;

6^o Une terre, à Pech-Blanc et La Rivière, numéro 22, section B 14, de contenance de quinze ares vingt centiares.

Troisième lot

Le troisième lot se compose de : 1^o Une vigne, à Banudel et Travers de Banudel, numéro 66, section G 16, de contenance de dix-neuf ares ;

2^o Une pâture, audit lieu, numéro 67, section G 16, du plan de contenance de dix ares dix centiares ;

3^o Une terre, au Batut, numéro 30, section G 17, de trente-un ares ;

4^o Une pâture, audit lieu, numéro 31, section G 17, de cinq ares soixante-dix centiares ;

5^o Une pâture, audit lieu, numéro 32,

section G 17, de quatre ares vingt centiares ;

6^o Une vigne, au Clos, numéro 50, section G 17, de trente ares cinquante centiares ;

7^o Une pâture, au Clos, numéro 51, section G 17, de soixante-deux ares ;

8^o Un bois, à Banudel et Travers de Banudel, numéro 65 P, section G 15, de trente-huit ares soixante-dix centiares ;

9^o Une terre, au Clos, numéro 49 P, section G 17, de contenance de sept ares quatre-vingt-dix centiares.

10^o Une terre, à Moulin de Banudel et Foulcaude, numéro 26, section G 17, de contenance de trente-six ares cinquante centiares.

Quatrième lot

Le quatrième lot se compose de : 1^o Une terre, à Laviste et Le Foustat, numéro 40, section G 20, de cinquante-quatre ares ;

2^o Une terre, audit lieu, numéro 50, section G 20, de vingt-cinq ares soixante centiares ;

3^o Une terre, à Girac, numéro 31, section G 20, de vingt ares dix centiares ;

4^o Une pâture, audit lieu, numéro 32, section E 7, de quatre ares trente centiares.

Cinquième lot

Le cinquième lot se compose de : 1^o Une terre, au Boulvè, numéro 41, section B 11, de quatre-vingt-dix-neuf ares cinquante centiares ;

2^o Un bois, à Cavenette, numéro 177, section F du plan de contenance de trente ares quatre-vingt centiares.

Ce bois est à droite de la route, venant de Puy-l'Évêque.

Chacun des cinq lots ci-dessus sera vendu sur la mise à prix de dix faances, en sus des charges, ci..... 10 fr.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés dans les communes du Boulvè, canton de Montcuq et de Belaye, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils appartiennent à divers titres à ladite dame Adélaïde Péchau, veuve Mourguès et aux consorts Mourguès, pour les avoir recueillis dans la succession de leur mari et père, ou à tout autre titre, sont joints et exploités par eux, et sont imposés sur leur tête, au rôle de la contribution foncière des communes du Boulvè et de Belaye.

Faute par lesdits Adélaïde Péchau et les consorts Mourguès, d'avoir satisfait au commandement à eux signifié et payé les sommes à eux réclamées, lesdits biens ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice, et ils seront en exécution de l'exécution de cette saisie, revendus publiquement, d'autorité de justice le **trente juin prochain, jour de samedi**, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de Messieurs le Président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix ci-dessus et aux clauses charges et conditions du cahier des charges et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement ainsi qu'il a été dit plus haut, après les adjudications partielles des cinq lots ci-dessus, ces lots seront blottés en un seul et remis aux enchères sur la mise à prix du montant total desdites adjudications partielles.

Les frais faits pour parvenir à l'adjudication, les droits d'enregistrement et le montant de la remise proportionnelle allouée par la loi, devront être payés par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication, entre les mains de M. Billières, avoué poursuivant.

Le prix de l'adjudication sera payable aux créanciers inscrits, suivant l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY, receveur.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.